

# CONTRAT

Entre les soussignés :

La société SmartradeX,  
Société par actions simplifiée au capital de mille (1000) euros,  
Dont le siège social est sis 60 rue François 1er - 75008 Paris,  
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 980  
162 341,

ci-après dénommée « le Prestataire »,  
d'une part,

et

Mr/Mme  
Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
Adresse mail : .....  
Date de naissance : ... / ... / .....

ci-après désigné(e) « Le Client » ou l'Utilisateur »,  
d'autre part,

## ***Il a tout d'abord été exposé ce qui suit :***

Le Prestataire a créé et exploite le Logiciel BTC Futures By SmartradeX. Il s'agit d'un logiciel de trading spécialisé dans les cryptomonnaies.

Le Prestataire souhaite permettre au Client d'utiliser ledit Logiciel dans les conditions ci-après.

## ***Il a été convenu ce qui suit :***

### **Article 1er - Objet**

Le présent contrat à pour objet la mise à disposition par le Prestataire au profit du Client d'un robot de trading spécialisé dans les cryptomonnaies (ci-après dénommé « Robot » ou « Logiciel »), le Logiciel BTC Futures By SmartradeX .

Le Robot est programmé pour exécuter automatiquement des ordres de négociation sur des plateformes d'échanges de cryptomonnaies tierces, selon les paramètres préétablis par le Prestataire, et ce, sans nécessité d'intervention ou d'interaction humaine supplémentaire. Le Prestataire a également une mission de maintenance du Logiciel.

En vertu du présent contrat, le Client peut utiliser le Logiciel susmentionné pendant toute la durée de son abonnement.

### **Article 2 – Obligations du Client**

#### **2.1. Investissement minimal**

Pour garantir le bon fonctionnement du Robot, il est exigé que le Client dépose un montant minimum dont la somme est définie par la plateforme d'échange de cryptomonnaie tiers.

Au jour de la conclusion des présentes, la somme minimale à déposer par le Client s'élève à dix (10) euros.

Le Client se voit accorder le droit d'utiliser le logiciel pendant toute la durée de son abonnement. Ce droit prend fin dès la résiliation de la souscription.

La plateforme d'échange de cryptomonnaie tiers choisie par le Prestataire est Hyperliquid.

## **2.2. Souscription et renseignement des informations du Client pour la mise en place du Logiciel**

Des tutoriels, disponibles en versions papier et vidéo sur le site web du Prestataire permettront au Client de souscrire en ligne le présent contrat et d'accéder au Logiciel.

A cet effet, le Client doit fournir au Prestataire toutes les informations nécessaires pour la bonne exécution du contrat, y compris : genre, nom, prénom, date de naissance, adresse email, et clé API publique du compte de la plateforme d'échange pour effectuer les opérations sur les marchés.

Il appartient au Client de s'assurer sous sa responsabilité de l'exactitude et de la complétude des données transmises.

## **2.3. Titulaire d'un compte d'échange et obligation de détenir une clé API**

### **1) Si le Client ne détient pas de compte échange :**

Si le Client ne détient pas de compte échange, la création d'une clé API implique la création d'un compte sur la plateforme d'échange définie par le Prestataire.

### **2) Si le Client détient un compte échange :**

Dans ce cas, le Client entretient une relation juridique distincte du présent contrat avec le fournisseur d'échange, régie par ses propres termes et conditions.

### **3) Détenzione d'une clé API**

Dans tous les cas, le Client a l'obligatoire de créer sa propre clé API pour la mise en œuvre du présent contrat.

Le Client reconnaît expressément qu'il devra créer une clé API avec des fonctions limitées, aux fonctions « Contracts - Orders – Positions », à l'exclusion des fonctions « Account Transfer » et « Subaccount Transfer ».

Dans l'hypothèse où le Client créerait une clé API permettant des fonctions supplémentaires aux fonctions « Contracts - Orders – Positions », la responsabilité du Prestataire ne pourra jamais être engagée en cas de disfonctionnement du Logiciel ou de mouvements de fonds du Client suspects.

Le Client ne pourra réaliser aucun transfert de fonds par l'intermédiaire de ladite clé API.

Le Client s'engage à fournir la clé API de son propre compte d'échange et à ne pas connecter le compte d'une autre personne.

Le délai de validité de la clé API imposée par la plateforme d'échange Hyperliquid étant maximum de 180 jours, le client s'engage à renouveler sa clé API avant la fin de cette période et la renseigner sur le site smartradex.fr, au risque que le BOT ne puisse plus communiquer avec le compte du client. Passé ce délai, aucune position ne pourra être fermée ni ouverte, ce qui peut engendrer un risque de perte de capital. SmartradeX se dégage de toute responsabilité si la clé API du client n'est pas mise à jour.

## **2.4. Option de création d'un sous-compte**

Dans le cas où le Client souhaiterait utiliser le compte principal pour effectuer des opérations manuellement, ce dernier déclare avoir été informé par le Prestataire :

- de la recommandation faite par le Prestataire de créer un sous-compte sur la plateforme d'échange (compte de type non unifié sur la plateforme d'échange Hyperliquid) afin d'éviter toute interférence. A défaut de créer un compte de type non unifié sur la plateforme d'échange Hyperliquid, le Logiciel ne pourra pas fonctionner.
- de la non garantie par le Prestataire du fonctionnement du Logiciel, et le risque d'interférence avec les ordres en cours, dans l'hypothèse où un même compte serait utilisé par le Client à la fois pour la connexion au Robot et pour un autre usage.

## **2.5. Vérification d'identité (KYC)**

Afin de pouvoir déposer des fonds sur le compte permettant la mise en œuvre des ordres de négociation sur des plateformes d'échanges de cryptomonnaies tierces, le Client se soumettra à un processus de vérification d'identité (connu sous le nom de KYC) demandé par la plateforme d'échange tiers.

## **2.6. Détection de cryptomonnaie « USDC »**

Le Client s'engage à déposer et maintenir exclusivement la cryptomonnaie « USDC » (stablecoin, adossée à la valeur du dollar d'une valeur d'un (1) pour un (1)) sur le compte d'échange de cryptomonnaie associé à la clé API fournie au Prestataire, le Logiciel effectuant des transactions via cette cryptomonnaie uniquement.

Le Client aura donc l'interdiction de transférer ses fonds dans une cryptomonnaie d'une autre unité (en Bitcoin, par exemple) pour le compte utilisé par le Logiciel.

## **2.7. Obligation de transfert des fonds sur un sous-compte dédié aux « Futures »**

Le Logiciel fonctionne sur le marché Futures. Pour garantir le bon fonctionnement du Logiciel, le Client s'engage à transférer ses fonds vers son sous-compte dédié au marché « Futures ».

La création du compte, la génération de la clé API, ainsi que les transferts de fonds entre le compte principal du Client et son sous-compte (et vice versa) sont gratuits et régis par les termes et conditions spécifiques de la plateforme d'échange de cryptomonnaie.

### **Article 3 – Droit d'accès du Client**

A n'importe quel moment, le Client aura la possibilité de consulter l'historique de ses ordres via la rubrique "historique" de son compte de plateforme d'échange utilisée par le Robot.

### **Article 4 – Utilisation du Logiciel par le Client – Déclarations du Client**

Le Client déclare :

- Être majeur
- que son état civil est celui indiqué en tête des présentes
- qu'il n'est pas placée sous l'un des régimes prévus par le Code civil concernant les majeurs protégés ;
- qu'il est résident fiscal français au sens de la loi française
- qu'il est pas interdit bancaire
- qu'il intervient au présente en qualité de consommateur (et non un professionnel)

Le Client s'engage à respecter les conditions d'utilisation du Logiciel qui sont indiquées dans la documentation (tutoriels), ainsi que toute instruction donnée par le Prestataire.

Le Client déclare avoir été informé des points suivants relatifs à l'usage du logiciel :

- Une fois un ordre d'achat exécuté par le Logiciel, le Client pourra fermer l'ordre manuellement via le site d'échange de cryptomonnaie en se connectant à son compte relié à la clé API qu'il a communiquée au Prestataire. **Il n'est pas possible d'annuler un ordre d'achat ou de vente déjà passé.**

- Si, au cours de la période d'abonnement, le Client souhaite stopper immédiatement l'action du Logiciel, il pourra :

- Retirer l'ensemble de ses fonds de son compte figurant sur la plateforme d'échange de cryptomonnaie reliée à la clé API communiquée
  - Désactiver et/ou supprimer la clé API communiquée au Prestataire via la plateforme d'échange de cryptomonnaie
- Si le Client supprime sa clé API ou son compte, **il devra fermer toutes les positions ouvertes car le logiciel ne pourra plus communiquer avec la clé API du Client, et donc avec son compte d'échange de cryptomonnaie.**

**Le Client déclare avoir pleinement connaissance que les performances passées de l'indicateur algorithmique ne garantissent pas les performances futures.**

**Le Client reconnaît que le Prestataire n'est pas un conseiller en trading ou un conseiller financier agréé.** Ainsi, toutes les informations, données et documents fournis par le Prestataire sont à caractère strictement informatif et ne doivent pas être considérés comme des conseils d'investissement spécifiques.

**Le Client reconnaît expressément et accepte :**

- **Utiliser le Logiciel à ses propres risques et périls**
- **Prendre le risque de perdre tout ou partie de ses fonds.**
- Que les cryptomonnaies, étant une technologie nouvelle et insuffisamment testée, comportent des risques notables.
- Outre les risques cités dans le présent contrat, les autres risques non présentement listés, y compris ceux que le Prestataire ne peut anticiper. Ces risques peuvent également se manifester sous des formes imprévues ou en combinaisons des risques ici décrits.

## **Article 5 – Obligations du Prestataire**

### **5.1. Exécution de la prestation**

Le Prestataire s'engage à mettre en œuvre les moyens humains et matériels appropriés pour permettre au Client l'utilisation du Logiciel. La présente obligation constitue une obligation de moyens, non une obligation de résultat.

Le Prestataire assure l'hébergement des données transmises par le Client, la maintenance et la sécurité du Logiciel ainsi que, le cas échéant, des services optionnels.

Le Prestataire assure une assistance technique du Client par téléphone lors de la mise en place du Logiciel, puis par courriel.

Le Prestataire réalise la sauvegarde des données transmises par le Client.

Le Prestataire se réserve la possibilité de faire évoluer le Logiciel mais seulement en vue d'une amélioration constante des prestations.

### **5.2. Délais**

Le Prestataire s'engage à activer le Logiciel sur le compte du Client dans un délai de quarante-huit (48) heures (jours ouvrables) suivant la réception de la clé API publique fournie par le Client, conformément aux obligations du Client susmentionnées.

### **5.3 Responsabilité**

La responsabilité du Prestataire sera engagée en cas d'inexécution de la prestation, objet du présent contrat.

Le Prestataire déclare être assuré pour sa responsabilité civile professionnelle auprès d'une compagnie notoirement solvable pour tous les dommages matériels et immatériels consécutifs à l'exécution de la prestation par son personnel ou ses collaborateurs.

### **5.4. Assurance qualité**

Le Prestataire de services s'engage à maintenir un programme d'assurance qualité pour l'utilisation du Logiciel objet des présentes.

## **Article 6 – Prix - Frais**

En contrepartie des prestations définies à l'Article 1 ci-dessus, le Client verse au Prestataire la somme forfaitaire soixante-dix-neuf euros quatre-vingt-dix-neuf centimes par semestre ou quatre-cent-quarante-neuf euros quatre-vingt-dix-neuf centimes par mois, choisi par le client lors de la souscription..

Les paiements pourront être effectués par carte bancaire, ou via PayPal, sur le site de souscription de l'abonnement, droits et taxes en sus.

Le paiement interviendra pour la première fois lors de la souscription, puis par paiement mensuel.

En outre, des frais d'ouverture de position sont facturées par le Prestataire au Client.

Ils s'élèvent à ce jour à 0,1 % sur la valeur totale de l'ordre. Ces frais sont déduits de la position prise sur la plateforme d'échange de cryptomonnaie, et sont inclus dans le calcul algorithmique du Logiciel.

Lors des dépôts et des retraits, la plateforme d'échange choisie ne facture aucun frais sur les dépôts en cryptomonnaie. Cependant, des frais de gaz sont appliqués pour effectuer une transaction sur la blockchain, en fonction de la blockchain utilisée.

Pour les dépôts en FIAT sur votre compte d'échange de cryptomonnaie, en fonction de la méthode de dépôt utilisée (SEPA, paiement via CB), les frais peuvent aller jusqu'à un (1) euro par dépôt.

## **Article 7 - Durée**

Les parties n'entendent pas conditionner leur engagement à un délai de réflexion.

Le présent contrat est conclu pour une durée déterminée de trente (30) jours.

Il prend effet le.....

Les Parties conviennent que le contrat se renouvellera ensuite, dans les mêmes termes, par tacite reconduction par périodes successives de trente (30) jours, **sauf** si le Client ou le Prestataire résilie le présent contrat dans les conditions mentionnées à l'article « Résiliation ».

## **Article 8 – Résiliation**

La résiliation est possible à tout moment par notification de la résiliation par le Client, via la rubrique "résiliation" sur le site web de SmartradeX, en indiquant "Ne pas renouveler" ou "Résilier". Le Client recevra alors un accusé de réception.

La résiliation par le Client est également possible par l'envoi de la lettre de résiliation (modèle en annexe) en lettre recommandée avec accusé de réception, à l'adresse suivante :

*SmartradeX – Service résiliation  
60 rue François 1er  
75008 Paris*

Le Prestataire pourra également résilier le présent contrat en notifiant la résiliation du présent contrat par lettre recommandée avec accusé de réception au Client.

- Si la réception de la notification de la résiliation intervient plus de 24 (vingt-quatre) heures avant le renouvellement mensuel du présent contrat :

Dans ce cas, la résiliation prendra effet à la date anniversaire de l'échéance mensuelle la plus proche.

- Si la réception de la notification de la résiliation intervient moins de 24 (vingt-quatre) heures avant le renouvellement mensuel du présent contrat :

Dans ce cas, le contrat sera reconduit pour une durée d'un mois et la résiliation prendra effet à la date anniversaire de l'échéance mensuelle du mois suivant.

En cas de défaut de paiement par le Client, le contrat sera résilié de plein droit 72 heures après la date d'échéance mensuelle.

Malgré la notification de la résiliation, et le défaut d'accès au Logiciel, les fonds du Client demeurent sur la plateforme d'échange de Cryptomonnaie Hyperliquid, sans limite de temps. Le Client pourra donc retirer ses fonds à tout moment (de la même manière que lorsqu'il a accès au Logiciel).

### **Article 9 - Obligation de confidentialité**

Le Prestataire s'interdit de communiquer à quiconque, directement ou indirectement, tout ou partie des informations de toute nature, qui lui auront été communiquées par le Client, ou dont il aurait eu connaissance à l'occasion de l'exécution du présent contrat.

Le Prestataire reconnaît que toute divulgation léserait les intérêts de l'autre partie et engagerait sa responsabilité.

Le Fournisseur se porte fort, au sens de l'article 1204 du Code civil, du respect par ses préposés, mandataires ou sous-traitants dûment autorisés, de l'engagement de confidentialité exposé ci-dessus.

Le présent engagement de confidentialité ne s'appliquera pas en cas de demande de renseignement provenant d'une administration étatique (services fiscaux) ou judiciaire.

### **Article 10 - Inexécution du contrat**

Tout manquement de l'une ou l'autre des parties à ses obligations entraînera la résiliation de plein droit au présent contrat, quinze jours après la réception d'une mise en demeure d'exécuter son obligation par lettre recommandée avec accusé de réception demeurée sans effet.

### **Article 11 - Force majeure**

Les Parties ne pourront être tenus pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure.

La force majeure englobe les événements indépendants de la volonté des parties, tels que les guerres, grèves, épidémies, mises en quarantaine, incendies, crues exceptionnelles, accidents ou d'autres événements indépendants de la volonté des deux parties, incidents de fonctionnement des marchés, tels que grève, suppression des cotations ou incidents affectant la transmission ou l'exécution d'ordres sur ces marchés, notamment en cas de retard, défaillance, erreur ou interruption d'un système électronique de négociation.

Les obligations des parties seront alors suspendues 30 jours après la réception d'une lettre avec accusé de réception, ou d'une notification via le service client sur le site web de SmartradeX.

La partie constatant l'événement devra sans délai informer l'autre partie de son impossibilité à exécuter sa prestation et s'en justifier auprès de celle-ci. La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

Cependant, dès la disparition de la cause de la suspension de leurs obligations réciproques, les parties feront tous leurs efforts pour reprendre le plus rapidement possible l'exécution normale de leurs obligations contractuelles. A cet effet, la partie empêchée avertira l'autre de la reprise de son obligation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire.

## **Article 12 - Nullité et indépendance des clauses**

L'annulation éventuelle d'une ou plusieurs clauses des présentes par une décision de justice ne saurait porter atteinte à ses autres stipulations qui continueront de produire leur plein et entier effet pour autant que l'économie générale des présentes puisse être sauvegardée.

Au cas où l'exécution de l'une ou plusieurs des clauses des présentes serait rendue impossible du fait de son annulation, les Parties tenteront de se rapprocher afin d'établir une nouvelle clause dont l'esprit et la lettre seront aussi proches que possible de l'ancienne clause, les autres stipulations des présentes demeurant en vigueur.

A défaut ou si l'économie générale des présentes s'avérait fondamentalement bouleversée, les Parties pourraient, d'un commun accord formalisé par écrit, constater l'annulation des présentes dans son intégralité.

## **Article 13 - Loi applicable. Texte original**

Le contrat est régi par la loi du pays où le Prestataire a son siège social, soit le droit français. Le texte Français du présent contrat fait foi comme texte original.

## **Article 14 - Litige**

Pour tout litige découlant de l'exécution du présent contrat la partie la plus diligente saisira les Tribunaux compétents.

Fait le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_.

Le Prestataire

Le Client



## **Mandat écrit pour la désignation du mandataire chargé d'exécuter automatiquement des ordres de négociation de cryptomonnaie**

Je soussigné (e) : le mandant

NOM : .....

Prénoms : .....

Date de naissance : ..... / ..... / .....

donne mandat à : le mandataire

SmartradeX, SAS dont le siège social est :

Adresse : 60 rue François 1er

Code postal : 75008 Ville :Paris

Adresse électronique : [support@smartradex.fr](mailto:support@smartradex.fr)

Le Mandant donne, par les présentes, pouvoir à SmartradeX, et dans les conditions définies ci-dessous:

## 1. Objet du mandat

Par les présentes, le Mandant s'engage irrévocablement à confier au Mandataire, qui accepte, la mission de le représenter et d'exécuter en son nom et pour son compte les opérations suivantes :

- Exécuter automatiquement des ordres de négociation de cryptomonnaie (Bitcoin et USDC) sur une plateforme d'échange de cryptomonnaie (Hyperliquid), selon l'algorithme établi, sans nécessiter d'intervention ou d'interaction humaine supplémentaire, via une clé API reliée au compte du Client.

## 2. Obligations du Mandataire

## 2-1 . Instructions du Mandant

Le Mandataire s'oblige à appliquer strictement les instructions et consignes du Mandant, pour l'exécution des missions et opérations qui lui sont confiées par ce dernier au titre du présent contrat.

## 2-2 . Exécution des prestations

Le Mandataire fera tous les efforts nécessaires pour assurer au mieux de ses possibilités la représentation du Mandant et exécuter les missions et opérations qui lui sont confiées aux termes des présentes.

Il s'oblige à affecter à l'exécution de ces prestations le personnel nécessaire en nombre, qualification et qualité professionnelle.

### **3. Obligations du Mandant**

Le Mandant s'engage à fournir au Mandataire toute l'assistance, toute la documentation et toutes les informations raisonnablement nécessaires pour lui permettre d'exécuter, dans de bonnes conditions, les prestations et les missions définies aux présentes.

### **4. Nature des opérations réalisées**

Il est rappelé que les ordres de négociation de cryptomonnaie peuvent s'effectuer 24h/24, sans contrôle humain préalable.

Le Mandant (Client) détient la cryptomonnaie "USDC".

Le Logiciel passe des ordres de positions acheteuses (long) et vendeuses (short) sur Bitcoin (BTC) sans effet levier, via un compte de marché Futures sur la plateforme d'échange de cryptomonnaie Hyperliquid, puis clôture ces positions automatiquement en fonction des variations du cours du Bitcoin, pour racheter de l'USDC, jusqu'à nouvel ordre d'achat ou de vente. La taille de la position prise correspond à la valeur totale présente sur le portefeuille en USDC.

Le Mandant (Client) peut consulter l'historique des positions passées et en cours sur Hyperliquid, ainsi que les variations de son portefeuille découlant de cet historique.

Par le présent mandat, le Mandant donne son accord spécial et exprès de réalisation d'ordres de nature cryptomonétaire.

Les droits du Mandataire (Prestataire) se limitent à l'envoi d'instructions au compte du Mandant (Client) et à la consultation du montant des fonds disponibles sur le compte du Mandant (Client) au sein des plateformes d'échange auprès desquelles le Robot est connecté.

Le Mandataire peut mettre en œuvre ordres de négociation de cryptomonnaie grâce à l'utilisation de la clé API du Mandant (Client), cette dernière étant fournie par les plateformes d'échange de cryptomonnaies spécifiées par le Mandataire (Prestataire).

Le Logiciel consulte automatiquement le montant des fonds disponible sur le compte du Mandant (Client) afin d'envoyer une instruction de prise de position.

Le Logiciel n'a pas été conçu pour extraire ni stocker ces données, et n'a donc pas le pouvoir d'alerter en cas de prise de risque par le Mandant (Client). Le Mandataire (Prestataire) n'a pas la possibilité d'avertir le Mandant (Client) si le solde de son compte est insuffisant afin d'effectuer un ordre d'achat ou de vente, ni s'il dépasse le risque qu'il a alloué en termes de montant disponible sur son compte.

Le Mandataire (Prestataire) n'a pas de pouvoir de régulation. La gestion des fonds relève uniquement de la responsabilité du Mandat (Client).

Le Mandataire (Prestataire) n'a aucun droit de mouvement de fonds sur le compte du Mandant (Client).

Le Mandant (Client) peut consulter l'historique des ordres via la rubrique "historique" de son compte de plateforme d'échange utilisée par le Robot.

Une fois un ordre d'achat exécuté par le Logiciel, la Mandant (Client) peut fermer l'ordre manuellement via le site d'échange de cryptomonnaie en se connectant à son compte relié à

la clé API qu'il a communiquée au Mandataire (Prestataire). **Il n'est pas possible d'annuler un ordre d'achat ou de vente déjà passé.**

## 5. Durée

La durée du mandat est régie par les mêmes conditions que la durée du contrat auquel il se rapporte

Le présent mandat est conclu pour une durée déterminée de trente (30) jours, soit la durée initiale du contrat.

Il prend effet le.....

Les Parties conviennent que le présent mandat se renouvellera ensuite, dans les mêmes termes, par tacite reconduction par périodes successives de trente (30) jours, comme le contrat.

La résiliation ou non renouvellement du contrat entraînement la résiliation du présent mandat.

## 6. Risques encourus par le Mandant

Le Mandant reconnaît expressément et accepte qu'il puisse perdre tout ou partie de ses fonds. Les cryptomonnaies sont une technologie nouvelle et insuffisamment testée.

Le Mandant reconnaît expressément qu'il utilisera le Logiciel à vos risques et périls.

Le Mandant peut à tout moment fermer une position ouverte manuellement via le site d'échange de cryptomonnaie. Une fois l'ordre passé, aucune annulation n'est possible.

La responsabilité de la SAS SmartradeX, Mandataire, ne pourra, en aucune manière, être recherchée ni engagée en cas de perte de valeur ou de performance limitée du Portefeuille.

Le Mandant Client déclare expressément assumer les risques inhérents aux mécanismes économiques et financiers. Il ne pourra, en conséquence, pas opposer au Mandataire, la SAS SmartradeX, le niveau de performance du Logiciel ou les pertes consécutives à la conjoncture économique et boursière pour contester la gestion effectuée.

La responsabilité du Mandataire ne pourra être engagée qu'en cas de faute intentionnelle ou faute lourde imputable à ce dernier, ayant causé un préjudice au Mandant.

En outre, la responsabilité du Mandataire (la société SmartradeX SAS) ne pourra pas être engagée en cas de force majeure et notamment en cas d'incidents de fonctionnement des marchés, tels que grève, suppression des cotations ou incidents affectant la transmission ou l'exécution d'ordres sur ces marchés, notamment en cas de retard, défaillance, erreur ou interruption d'un système électronique de négociation.

## 7. Litige

Pour tout litige découlant de l'exécution du présent contrat la partie la plus diligente saisira les Tribunaux compétents.

Fait à ....., le .....

Signatures :

Annexe  
Formulaire de rétractation

SmartradeX, SAS  
60 rue François 1er  
75008 Paris

A [lieu], le [date]

**OBJET : DROIT DE RETRACTATION**

Madame, Monsieur,

J'ai signé le [DATE du contrat] un contrat avec mandat électronique auprès de votre société.

Cependant, je ne souhaite pas le maintenir.

L'article L.121-20-12 du Code de la consommation dispose :

« I. Le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours calendaires révolus pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à justifier de motif ni à supporter de pénalités. [...] »

Ainsi, et conformément aux dispositions précitées, je vous informe de ma volonté de me rétracter.

Vous souhaitant une parfaite réception de la présente.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

[Signature]